

La prévention du mésusage à l’ANSM

PUBLIÉ LE 06/06/2023

À l’ANSM, nous travaillons chaque jour à assurer la sécurité des patients exposés aux produits de santé. Cela passe, entre autres, par la prévention du mésusage, enjeu de santé publique majeur au regard de son impact négatif pour les patients et la société en général : effets indésirables graves qui auraient pu être évités, perte de chance dans la prise en charge, coût humain et économique...

Le mésusage peut en effet survenir à toutes les étapes de la chaîne de soins – prescription, délivrance administration, utilisation – et concerner les indications, la posologie, le schéma d’administration, la durée du traitement, les contre-indications... Il recouvre aussi le phénomène de la surprescription.

Toute la chaîne est concernée : le prescripteur, le pharmacien, l’infirmier et l’aidant, mais aussi les patients.
Pour lutter contre le mésusage, plusieurs actions sont engagées par l’Agence ; que ce soit par la mise en œuvre de moyens de détection des situations de mésusage, de priorisation de ces situations en fonction des risques associés mais aussi d’information sur les risques associés au mésusage.

La surveillance des usages non conformes des médicaments

L’objectif de cette surveillance est d'identifier les situations d’usage non conforme et de mésusage et de recueillir les informations nécessaires à l’évaluation de leur impact en termes de santé publique, afin de mettre en place les mesures adaptées pour prévenir ou réduire cet usage.

L’identification des cas d’usage non conforme repose d’une part sur la déclaration des cas avec effet indésirable au système de pharmacovigilance et d’autre part sur les signalements par les industriels des cas d’usages non conformes dont ils ont connaissance.

Les industriels doivent ainsi soumettre à l’ANSM leur analyse de risque ainsi que les mesures qu’ils envisagent pour limiter cet usage et en prévenir les conséquences.
L’ANSM évalue la pertinence des mesures de réduction de risque et surveille leur mise en place et mesure leur impact.

Une veille bibliographique scientifique est aussi réalisée par l’ANSM et les industriels pour identifier les publications en lien avec des cas de mésusage.

La politique de santé publique sur la prévention du mésusage

Depuis 2022, la lutte contre le mésusage fait l’objet d’une politique de santé publique pilotée par l’ANSM.

En tant qu’acteur principal de la sécurité des patients exposés aux produits de santé, il est essentiel que nous puissions appréhender le sujet de manière globale, en complément de l’approche centrée sur une classe thérapeutique en particulier. La politique de santé publique permet d’agir en amont, en nous positionnant dans le champ de la prévention.

Cette politique est axée aussi bien sur l’identification des classes/molécules à risque que sur la pédagogie et la sensibilisation de tous à cette thématique.

Cartographier les risques et prioriser les actions

La cartographie des risques est un outil de travail interne à l’ANSM qui vient en complément des outils de surveillance mis en place (données de pharmacovigilance, surveillance des données bibliographiques et épidémiologiques…). Elle a pour objectif de prioriser en fonction du niveau de risque de mésusage et de ses conséquences, les classes pour lesquelles des plans d’actions en adéquation avec le niveau de risque doivent être mis en œuvre afin de limiter le mésusage.
La première version de cet outil a été élaborée avec des données couvrant la période de 2014 à 2020. 5 facteurs de risque pondérés (la gravité, la population concernée, l’existence de publicité grand public et/ou professionnel de santé, l’exposition et les conditions de prescription et de délivrance) permettent d’établir une priorisation. Cette cartographie correspond à un des moyens d’aide à la décision de l’Agence.

Sensibiliser l’ensemble des acteurs au bon usage

Nous sommes tous confrontés un jour à l’autre à la prise de médicaments. Il est donc important d’avoir les clés pour les utiliser en toute sécurité. Pour cela, nous avons engagé un travail de prévention et d’information envers le grand public pour le sensibiliser aux bons réflexes à adopter lors de la prise de médicaments. Des actions de pédagogie sont également envisagées auprès des plus jeunes à l’aide du service sanitaire des étudiants en santé.
Le mésusage ne concerne pas, il est important de le répéter, que le grand public. Des actions de sensibilisation des professionnels de santé, notamment dès la formation initiale et au cours de la formation continue, sont également engagées.

Co-construire nos actions avec nos parties prenantes

Dans le cadre de cette politique de santé publique, des groupes de travail ont été créés dans différents comités de l’ANSM : comité d’interface avec les associations de patients, avec le Collège de la médecine générale, avec les représentants des pharmaciens, CIPS, Comité scientifique permanent et groupe interne d’agents. Ils réfléchissent ensemble sur le bon usage, ses freins et ses leviers, afin de déterminer les actions, mesures et messages qui pourront être déployés pour prévenir le mésusage des médicaments. Ce travail engagé en 2023 va se poursuivre en 2024.